

ITINÉRANCE(S) CINÉ

CEUX QUI NOUS AIMENT ONT PRIS LE TRAIN...

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CINÉMA ITINÉRANT, ORGANISÉS PAR L'ANCI LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2017, SE SONT TENUS À AUBENAS, DANS LE CADRE DES « 19^{ÈME} RENCONTRES DES CINÉMAS D'EUROPE ».

Des perturbations sur le réseau ferré ont donné des sueurs froides aux organisateurs, qui ont cru devoir enregistrer des nombreuses défections, la majorité des participants et la plupart des intervenants venant en train. Finalement, en dépit d'un retard conséquent, tout le monde ou presque a pu arriver à bon port, à l'exception dommageable du représentant du CGET qui n'a pas pu partir, mais qui adressa immédiatement une contribution écrite à l'ANCI...

Les Etats Généraux ont réunis plus de 80 personnes représentant 45 circuits de cinéma itinérant et divers organismes publics : ministère, collectivités locales, administrations ou associations nationales...

Ils ont été l'occasion d'une rencontre trop rare, d'un riche temps d'échange d'expériences et de valorisation des actions des circuits.

Ces Etats Généraux ont permis surtout d'aborder avec les représentants des institutions qui soutiennent l'ANCI, des questions essentielles pour l'action et l'avenir du cinéma itinérant : les enjeux culturels en matière d'aménagement du territoire, la place des élus et le soutien des collectivités territoriales, le soutien de l'Etat et du CNC... mais aussi des aspects plus techniques comme l'évolution du matériel, le problème de la dématérialisation ou la question de l'emploi.

Ce numéro d'Itinérances Ciné reprend l'essentiel des propos tenus et des thèmes abordés au cours des débats.



PARTICIPANTS AUX TABLES RONDES

Marie-Jeanne BEGUET
Association maires ruraux (AMRF)

Corentin BICHET
Centre National du Cinéma (CNC)

Gaëlle CHARLEMANDRIER
Assemblée départements de France (ADF)

Cyril CORNET - DRAC Hauts-de-France

Yves LE PANNERER
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Hélène GENTILHOMME
Ecran vagabond du Trièves

Vincent KOPF
cellule technique de l'ANCI

Christian LANDAIS - ADRC

Laurence MARTIN
Ministère de la culture

Antonin QUILLEVERE
CGET (texte lu à la tribune)

Cyril PERAMONT
Département de l'Ardèche

Modérateur : Roger SICAUD, Ancien conseiller DRAC

EDITO

Dans le cadre de notre mission nationale d'accompagnement des circuits de cinéma itinérant, il nous a semblé important de rassembler nos adhérents autour d'un temps d'échange suffisamment long et constructif.

Ces Etats Généraux du Cinéma Itinérant ont pu exister grâce à l'aide et au soutien fort de nos partenaires institutionnels, Ministère de la culture, CNC et CGET ; en plus de confronter nos expériences, ils ont été l'occasion de leur transmettre, ainsi qu'aux représentants des collectivités territoriales, la richesse de notre réseau en matière d'action culturelle dans les territoires.

Je tiens à remercier la Maison de l'Image et la Mairie d'Aubenas qui nous ont permis d'organiser cet événement dans les meilleures conditions. Je remercie également les intervenants aux tables rondes qui ont répondu à notre invitation, ainsi que monsieur Roger Sicaud qui a su mener les débats avec rigueur et professionnalisme.

Les articles de ce nouvel Itinérances Ciné vous présentent un large aperçu de leurs différentes interventions.

Je me réjouis du résultat positif de ces premiers Etats Généraux « post-numérisation » et j'entends mettre tout en œuvre, avec les membres du conseil d'administration de l'ANCI, pour que ces rencontres professionnelles du cinéma itinérant puissent s'organiser régulièrement.

Bonne lecture à tous

Eric Raguët,
Président de l'ANCI



LE CINÉMA ITINÉRANT, ACTEUR DES TERRITOIRES...

«LES CINÉMA ITINÉRANT SONT DES ACTEURS INDISPENSABLES
DE LA VIE CULTURELLE DES TERRITOIRES».

LA PLACE RÉELLE DES CIRCUITS DE CINÉMA ITINÉRANT ÉTAIT EN DÉBAT LORS DE LA PREMIÈRE TABLE RONDE.

LES INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS ET DES COLLECTIVITÉS ONT ÉTÉ BIEN PERÇUES PAR LES PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES DES CIRCUITS, CAR ELLES REFLÉTAIENT NETTEMENT UNE RECONNAISSANCE QUI N'AVAIT PEUT-ÊTRE PAS TOUJOURS ÉTÉ AUSSI AFFIRMÉE.

Roger Sicaud, en introduction, rappelle qu'il y a plus de communes desservies par un circuit de cinéma itinérant que de communes disposant d'une salle fixe...

Marie Jeanne Beguet, qui représente l'association des maires ruraux de France, le pense :

« Les chiffres que vous citez nous donnent raison, il faut travailler dans les territoires pour porter le cinéma au plus près des habitants. Dans le domaine culturel, le cinéma occupe une place particulière... on ne monte pas une association pour faire du cinéma comme on le fait pour du théâtre. Les élus sont intéressés et très soucieux de voir se développer ces associations - je dis associations car ces initiatives naissent souvent dans le secteur associatif - qui vont permettre d'irriguer le territoire ; et pour ce faire, beaucoup d'entre nous sont prêts à contribuer... il y a une demande d'itinérance ! ».

LE CINÉMA ITINÉRANT COMPENSE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES...

Antonin Quillevéré, du CGET, qui n'a pu arriver jusqu'à Aubenas, a fait parvenir un message lu à la tribune par Marlène Perraud, secrétaire de l'ANCI. Il écrit que « les disparités territoriales en matière d'accessibilité aux services sont au cœur des préoccupations du CGET, afin d'accompagner les acteurs locaux dans la recherche de solutions innovantes, notamment dans le domaine culturel ».

« C'est la raison pour laquelle il s'est engagé en 2015... dans une étude sur l'offre de cinéma en France en combinant à la fois l'offre fixe et itinérante. Celle-ci montre à quel point ces deux offres donnent des possibilités complémentaires d'accès au cinéma, sur l'ensemble du territoire, et peuvent permettre d'en améliorer le maillage ».

« Le CGET affirme son soutien aux acteurs

susceptibles de corriger les inégalités territoriales : l'association nationale des cinémas itinérants, par son rôle de tête de réseau et de coordinateur des circuits itinérants, joue un rôle fondamental dans la capitalisation des bonnes pratiques, dans la représentation des intérêts de ces structures et dans la promotion de ce modèle d'accès au cinéma... »

A. Quillevéré dit que cette étude répond à deux missions du CGET : observer les inégalités territoriales et apporter des solutions aux territoires les plus en difficultés ! « Elle a permis de mettre en lumière les différences territoriales en matière d'accès au cinéma... ».

Il continue en affirmant que l'offre culturelle est plus que jamais un élément indispensable à la qualité de vie, sur l'ensemble des territoires, et cite deux « outils » apportés par la loi NOTRe qui peuvent concerner les circuits : les schémas départementaux et les Maisons de services au public.

« Les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public visent à poser un diagnostic de l'offre de services sur le territoire départemental et d'établir un plan d'actions sur 6 ans pour renforcer l'armature des services. Les services que vous rendez sur les territoires peuvent tout à fait être intégrés dans les schémas de vos départements, ce qui vous permettra de vous faire connaître de l'ensemble des élus locaux et des services de l'Etat ».

« Les Maisons de services au public peuvent constituer des relais locaux susceptibles de diffuser de l'information à destination des usagers concernant la diffusion de films et d'événements que vous mettez en place ».

LE CINÉMA ITINÉRANT, PARTENAIRE DES DÉPARTEMENTS...

En écho de ces propos, Cyril Péramont, du conseil départemental d'Ardèche, rappelle que son département « est un lieu d'ancrage et de pratique de l'itinérance. Ce département rural est très bien équipé, très bien doté en matière d'équipements

cinématographiques, avec des exploitants dynamiques, aussi bien en itinérance que pour les salles fixes ».

L'Ardèche dispose de plusieurs circuits itinérants qui recoupent à peu près tous les cas de figure : un circuit qui fonctionne essentiellement en saison au niveau des campings, un circuit d'un village qui fonctionne l'été... « et deux circuits plus importants avec des dynamiques assez différentes Ecran village avec une activité de cinéma itinérant et d'éducation à l'image sur un territoire peu équipé en cinémas, et la Maison de l'image qui a une action importante en direction des villages de la montagne ardéchoise ».

Le conseil départemental a une convention d'objectifs et de moyens avec eux.

« C'est le signe que pour nous il y a un enjeu fort à accompagner ces circuits qui jouent



Les maisons de services au public

«MAISONS DE SERVICES : DIVERSIFIER L'OFFRE POUR MIEUX SATISFAIRE LES BESOINS DES USAGERS»

Les Maisons de services au public, pilotées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), délivrent une offre de proximité de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Ces Maisons, animées par des agents formés par les opérateurs partenaires (La Poste, Pôle Emploi, l'Assurance Maladie, la CAF ...), délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

Accueil, information et orientation vers le bon interlocuteur...

Aide à l'utilisation des services en ligne : télé déclaration, recherche d'emploi en ligne...

Aide aux démarches administratives: compréhension des courriers administratifs ...

Mise en relation avec les partenaires : permanences partenaires, entretien à distance...

Au nombre de 1068 réparties sur tout le territoire, les Maisons de services au public peuvent aider les circuits de cinéma itinérant en étant relais d'informations, en aidant à mettre en place des événements locaux et en fédérant des réseaux de bénévoles.

Anne Lidove

un rôle considérable sur l'accès à la culture dans certaines zones de nos territoires, et qui sont des partenaires importants... le cinéma itinérant est pour nous un outil fort d'accès à la culture dans toute sa diversité, qu'il s'agisse d'Art et Essai ou d'un cinéma plus familial qui répond aussi à des besoins des habitants ».

Hélène Gentilhomme, qui donne le point de vue d'un circuit, pondère légèrement les propos tenus. Elle pense que le soutien des collectivités locales « dans le discours, ne pose pas de problème en général, car le cinéma fait plutôt consensus ». Mais elle se rend compte que d'un département à l'autre, d'une com/com à l'autre, d'une commune à l'autre « on connaît toutes les strates », il y a des différences énormes. « Aujourd'hui se pose la question de ce soutien, un soutien traduit en actes ».

Hélène Gentilhomme pense qu'il est nécessaire d'agir pour avoir des politiques communes ; elle y voit une ligne d'action pour l'ANCI.

Le cinéma itinérant, acteur des territoires ruraux

Laurence Martin, qui représente le ministère de la culture, travaille au sein du service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation et porte une attention particulière aux territoires prioritaires que sont les quartiers politique de la ville et les territoires ruraux.

Dans son intervention, elle confirme que l'itinérance retrouve une nouvelle actualité et se trouve en phase avec la politique du ministère.

« La première chose que j'ai envie de dire, depuis la mission de développement culturel en monde rural dont j'ai la charge, c'est

que les circuits sont des acteurs culturels indispensables des territoires ruraux, puisque vous apportez le cinéma dans tous les territoires. Cela veut dire plusieurs choses : apporter concrètement des films, et en particulier des oeuvres, des films d'auteur - c'est important de rappeler que 50% des circuits sont classés Art et Essai - avec ce que cela signifie en terme d'enjeu de démocratie culturelle et d'ouverture au monde.

... cela veut dire aussi faire vivre une pratique de sociabilité : aller au cinéma !... les pratiques collectives sont très importantes pour le vivre ensemble ; et une projection de cinéma dans un village fait toujours événement, on s'y retrouve... La philosophe Marie-Josée Mondzain disait : « le cinéma c'est voir ensemble » ; et voir ensemble est quelque chose qui s'éprouve comme expérience esthétique singulière.

Apporter le cinéma cela veut dire aussi offrir une éducation à l'image, au cinéma, pour les enfants et les jeunes ; ... de nombreux circuits participent aux dispositifs d'éducation au cinéma et en sont les coordonnateurs.

Enfin, et il n'y a pas de hiérarchie dans ces différents aspects du travail que vous faites, apporter le cinéma c'est animer la vie culturelle des territoires, par l'organisation de différents événements, les festivals, les ciné-débats, les rencontres avec des réalisateurs. Quand on parle de

développement culturel des territoires, on parle de développement de la vie culturelle des territoires, et l'on sait que toutes ces rencontres, tous ces événements au long de l'année, font vivre les territoires. Pour tout cela, on peut dire que l'action des circuits de cinéma itinérant s'inscrit en cohérence avec la feuille de route de la ministre de la culture... Voilà, vu du ministère de la culture, le rôle des circuits de cinéma itinérant en tant qu'acteurs culturels du territoire ».

Laurence Martin termine son intervention en rendant hommage à tous ceux « qui, dans les territoires, ont cette volonté de faire vivre la culture et de la partager, en particulier les salariés et les bénévoles des circuits de cinéma itinérants ».



LA POLITIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, ET LES TERRITOIRES RURAUX

LAURENCE MARTIN, LORS DE SON INTERVENTION, A RAPPELÉ LES PRIORITÉS DE LA MINISTRE QUI FONT POSITIVEMENT ÉCHO À L'ACTIVITÉ DES CIRCUITS.

« Première priorité, offrir à tous l'accès à la culture, avec notamment la généralisation de l'éducation artistique et culturelle - ce qui inclut bien sûr l'éducation à l'image - afin qu'elle touche 100% des enfants, en commençant par les zones prioritaires que sont les quartiers politique de la ville et les zones rurales.

La deuxième priorité est de favoriser, par la vie culturelle, la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires, notamment en équilibrant le maillage culturel territorial, et en facilitant les itinérances d'oeuvres ».

Ces priorités se retrouvent dans les orientations adressées aux DRAC, « qui doivent se mobiliser pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle... pour que 100 % des enfants de 3 à 18 ans soient touchés par la pratique artistique, la fréquentation des oeuvres et la rencontre avec les artistes, soit les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, et donc de l'éducation à l'image et au cinéma... ».

Laurence Martin ajoute que l'on doit être attentif à la petite enfance - elle reconnaît ce qui est fait en ce sens dans certains circuits - mais aussi « ... aux jeunes en situation « spécifique », c'est ainsi que l'on désigne au ministère de la culture les jeunes qui sont soit sous main de justice, soit à l'hôpital, soit en situation de handicap, et qui pour ces raisons sont éloignées de l'offre culturelle classique. Et bien sûr, une attention particulière doit être portée aux jeunes résidant

dans les zones rurales et les quartiers prioritaire de la politique de la ville ». Elle complète son propos en rappelant que pour répondre au problème de l'éloignement géographique, notamment dans les zones rurales ou périurbaines, un soutien doit être apporté au développement d'actions « facilitant la mobilité des artistes, des oeuvres et des jeunes publics, en s'appuyant sur les réseaux des institutions labellisées et des lieux culturels ».

Selon Françoise Nyssen, ministre de la culture, il n'y a pas d'exclus de la culture, simplement des exclus des politiques culturelles : « des citoyens qui ne bénéficient pas du soutien que nous apportons à la création ou au patrimoine, parce qu'ils n'ont pas la possibilité matérielle de fréquenter ces lieux, ou pensent que ce n'est pas pour eux ».

L'objectif de la nouvelle ministre est de « développer les services publics culturels là où ils sont, là où ils vivent ». Pour cela, elle souhaite s'appuyer « sur nos opérateurs bien sûr, dont le rôle national doit être pleinement mis en valeur. Et nous serons aux côtés de tous ceux qui se mobilisent, sur le terrain, pour toucher ces citoyens. Je pense à l'action extraordinaire des associations qui œuvrent dans le domaine culturel en France, et elles sont nombreuses ».

Françoise Nyssen souhaite mener une politique de proximité destinée à toucher ceux qui sont restés éloignés ou exclus des politiques culturelles, en s'appuyant sur quatre piliers : l'école, les bibliothèques, le patrimoine, et les artistes.

Anne Lidove

RAPPORT AUX ÉLUS, COMMUNES ET TERRITOIRES...

LA FIN DE LA PREMIÈRE TABLE RONDE A PERMIS, AVEC LES QUESTIONS DE LA SALLE, D'INTERROGER LA RELATION ENTRE LES CIRCUITS ET LES COMMUNES, QUI METTENT SOUVENT DES SALLES À DISPOSITION.

Plusieurs circuits ont exposé des difficultés rencontrées avec des communes qui veulent changer la salle habituelle pour des raisons d'économie (de chauffage par ex.) ou d'opportunité (location de la salle) ou autre... La réglementation de l'exploitation itinérante est rappelée par Corentin Bichet, chef du service de l'exploitation au CNC : « L'autorisation est donnée pour chacun des points d'une tournée pour un fonctionnement donné, un nombre de projections prévu ; un changement de pratique sur le lieu concerné est soumise à une nouvelle autorisation du CNC ».

Une discussion s'est ouverte à partir du questionnement de certains circuits sur la possibilité de changer de salle sans avoir à demander nécessairement l'autorisation du CNC, à partir du moment où cela reste dans la même commune ; voire d'homologuer l'ensemble des salles de la communes comme l'a suggéré Marie-Jeanne Beguet, afin de « simplifier la vie des associations... ».

Corentin Bichet a répondu en rappelant que lorsqu'il s'agissait d'un changement ponctuel, l'autorisation exceptionnelle était une formalité, « un simple courrier » mais a réaffirmé la position du CNC, suivi d'ailleurs en ce sens par plusieurs participants :

« Je ne crois pas que la difficulté principale des circuits itinérants soit dans cet aspect...c'est un peu contraignant, mais c'est un sujet de transparence pour l'ensemble du secteur ; il est bon que le CNC sache où ont lieu les projections, avec la fréquence précisée pour chaque point, et que l'on puisse aussi avoir cette transparence vis à vis des exploitants fixes. Vous savez que cela pose parfois des questions de cohabitation et il me semble plutôt favorable que ces choses là soient maîtrisées et qu'on puisse avoir un regard là-dessus ; d'autant plus que dans 99 % des cas, il n'y a pas de problème ».

Roger Sicaud soutient ce point de vu, dans l'intérêt même des circuits : « avoir une idée précise des lieux de projection, c'est aussi se protéger contre les opérateurs peu scrupuleux... il est bon que l'on sache où, quand et par qui sont faites des projections par rapport à ceux qui le font illégalement et portent préjudice à l'ensemble de la profession »

Hélène Gentilhomme abonde dans ce sens : « on revendique d'être de « vrais » cinémas, et même si ces démarches peuvent parfois nous paraître pénibles, c'est ce qui nous protège « du tout et n'importe quoi », y compris dans les demandes qu'on peut avoir... ». Diverses interventions complètent la discussion autour des salles et du rapport aux élus, à partir notamment d'une question d'un circuit, qui dans le cadre de Ecole et cinéma, projette dans une salle de classe...

Hélène Gentilhomme reprend : « ... On a tendance à toujours s'adapter, et on se trompe. En fait, quand on dit que cela ne va pas être possible, on se rend compte que ça rend service à nous, mais aussi aux spectateurs et aux élus. J'ai pu constater combien faire du cinéma dans des salles avait amélioré la qualité de ces salles, y compris pour les autres activités...

Pour Ecole ou Collège au cinéma, c'est pareil, jusqu'où aller ? On nous dit il faut faire des économies sur le transport, donc on va projeter dans la salle du collège...Mais non ! dans Collège au cinéma il y a collège, mais il y a aussi cinéma ; et on sait - notamment avec des adolescents - que ça change tout d'être dans une salle réservée au cinéma. Il faut maintenir cette qualité... »

Patrick Fizet (ciné rural 60) « dans les petites communes, les salles

qui peuvent accueillir le public correctement ne sont pas nombreuses, souvent il n'y en a qu'une. Il faut qu'elles fassent des choix ; par exemple privilégier la séance de cinéma à la location de la salle... Le rôle des circuits, c'est d'aller voir les élus et faire

en sorte que les spectateurs soient accueillis dans des conditions correctes. C'est vrai également pour les dispositifs : si la séance à lieu au collège, ce n'est plus Collège au cinéma, comme dit Hélène, c'est collège tout court... ».

Eric Raguét, président de l'ANCI : « les exploitants de cinéma itinérant ont des exigences par rapport aux conditions d'accueil. Lorsqu'on nous demande de tourner dans tel ou tel endroit, vérifier la faisabilité de la salle est la première chose que l'on fait. Le numérique permet de projeter l'image dans les mêmes conditions que la salle classique ; ce qui diffère, c'est l'environnement ; mais on sait bien que si une salle n'est pas du tout adaptée, on ne pourra pas fidéliser le public ».

Une position illustrée par Patricia Paillaud, responsable d'Arièges images, qui pense que l'on n'a pas seulement des difficultés, mais aussi « une formidable dynamique portée par les gens qui viennent dans nos salles... Par contre on doit avoir des exigences, notamment au niveau des salles..., la demande d'une commune ne suffit pas. Nous accompagnons les communes et nous veillons à ce que ce soit vraiment porté par des spectateurs qui sont un relais essentiel pour repenser notre action ».

Yves Le Pannerer, conseiller DRAC Auvergne Rhône Alpes, entend les questionnements sur le confort, l'accueil dans les salles ; « pour l'éducation à l'image par exemple, ces éléments sont discutés au sein des comités de pilotage ou des commissions. On a un objectif ambitieux qui est de toucher 100 % des jeunes, mais cela ne peut pas se faire au détriment du qualitatif ».

Emilie Parey (Ciclic) signale que ses circuits ont une convention triennale avec les communes, avec cahier des charges et engagements mutuels, et rapporte une manière de dialoguer avec les élus :

« nous avons mis en place une instance représentative des élus, que l'on réunit une ou deux fois par an. Evidemment, nous intervenons dans cinq départements du centre Loire, et c'est difficile de réunir tout le monde ; mais c'est une bonne instance de dialogue pour faire valoir notre projet et qu'ils adhèrent à ce qu'on défend, mais aussi pour entendre leurs difficultés ... Il faut penser au dialogue, non seulement avec les bénévoles qui nous relaient sur place ... mais aussi au niveau politique avec les élus, pour que l'on soit en phase sur le projet que l'on porte ».

Roger Sicaud constate que « le rapport aux élus est la clé de voûte du cinéma itinérant. L'aménagement du territoire, ce sont les élus, et parmi les différentes collectivités qui existent, il faut trouver le bon interlocuteur ». Revenant sur la question de la relation avec les communes et les élus, il élargit le débat à la nouvelle organisation territoriale et à l'échelon le mieux adapté. Quel est le bon niveau territorial, quel est désormais le meilleur interlocuteur ? Comment mobiliser les élus qui ne semblent pas toujours concernés par la culture ?

Hélène Gentilhomme dit qu'il faut de l'énergie et du temps pour rencontrer les maires et qu'ils prennent conscience de l'intérêt d'avoir du cinéma dans leur village. « Dans les villages où il n'y a rien, ni école, ni commerce, la séance de cinéma est le seul moment qui permet aux gens de se rencontrer, aux nouveaux habitants de s'intégrer plus rapidement. Les maires ne sont pas toujours conscients de cela, plus pris par les problèmes de voirie ou autre, mais je suis sûre que si ils avaient plus la possibilité de

nous entendre, ils conviendraient que c'est quelque chose qui ne coûte pas cher et qui fait un travail sacrément important, sur le plan culturel certes, mais aussi de la vie sociale ».

Cyril Peramont complète « ... votre exemple est intéressant. Les communes sont les deuxièmes financeurs des circuits après les départements. Il me semble qu'il y a un travail important à faire de votre part auprès de ces élus pour leur montrer à quel point ... les circuits jouent un rôle d'animation de la vie culturelle des territoires et que pour eux c'est un outil essentiel. Il me semble aussi qu'il faut intégrer le niveau des communautés de communes, des EPCI qui sont amenés à se développer de plus en plus, à prendre des compétences culture... il y a un enjeu d'avenir, passer du niveau municipal au niveau de la com/com; il y a une dynamique à avoir avec ces élus ».



Laurence Martin confirme que pour réduire les inégalités territoriales dans l'accès à la culture, le ministère considère que l'échelon intercommunal est effectivement un bon échelon de contractualisation culturelle au sens large. « Je rejoins tout à fait votre analyse quand vous parliez d'une piste pour l'avenir. On en revient toujours à cette question de la sensibilisation des élus et à leur désir de culture, et il y a encore du travail à faire pour

rappeler les enjeux - au ministère on parle d'enjeux de cohésion sociale. Quand je disais que le Ministère de la culture redécouvre les projets culturels mobiles, cela ne veut pas dire qu'il ignore ce que font les circuits itinérants depuis vingt ans, c'est simplement qu'il y a aujourd'hui une vision globale... La question de la mobilité est la première question quand on parle de développement culturel en monde rural, mobilité des oeuvres, mobilité des publics... ».

Vincent Kopf (Cinéco) intervient : « Nous nous sommes toujours mobilisés auprès des élus. Mais avec la nouvelle organisation et les remaniements territoriaux, il faut se mobiliser deux fois plus auprès d'élus qui ont de moins en moins de temps à nous consacrer ».

Laurence Martin répond qu'il y a toujours des situations locales, mais veut apporter un peu d'optimisme car les élus sont conscients qu'il existe un enjeu d'attractivité du territoire. « Pour reprendre le langage du CGET et la question de l'accessibilité aux services, on sait très bien qu'aujourd'hui les habitants vont aussi avoir une approche en matière de services, y compris de services culturels : accès à une école de musique, à un cinéma, à un théâtre, accès à une bibliothèque... Ce n'est bien sûr jamais la préoccupation première des communes, mais comme les services culturels - le cinéma en fait partie - participent de l'attractivité d'un territoire, à ce titre là, c'est une question qui ne peut pas être complètement oubliée par les élus ».

Gaëlle Charlemandrier (ADF) doute un peu que les nouvelles conférences territoriales d'action publique « soient très efficaces, au regard de la taille des régions... le département est garant de la solidarité sociale et territoriale, et la culture est un sujet extrêmement important pour nous, en ce qu'elle crée aussi du lien social. En tout cas, je veux vous confirmer l'investissement des départements dans la culture ». Elle cite l'élue à la culture de la Sarthe pour qui un euro investi dans la culture c'est sept euros générés dans l'économie ! « ça peut être aussi un argument ! »

Un peu plus tard, elle ajoutera que « L'ADF peut faciliter la connexion avec des élus, soit directement avec les départements,

soit en organisant des rencontres un peu plus larges dans nos locaux à Paris ».

Marie-Jeanne Beguet, (ADMR) pense que « beaucoup de maires... sont attachés au développement culturel... Vous parliez d'intercommunalité et de la difficulté de trouver le bon interlocuteur. Penser que le niveau intercommunal est le bon niveau n'est pas toujours vrai. Cela dépend des endroits. Et je rappelle que la commune peut toujours garder la compétence culture ; ce qu'elle va transmettre à la communauté de commune, c'est plutôt la construction d'équipements culturels. Le législateur a été sage de maintenir la compétence culture à tous les niveaux ».

Anne Lidove (vice-présidente ANCI) souligne que si, aujourd'hui, grâce au soutien que le ministère, le CGET et le CNC apportent à l'ANCI, il existe une vraie reconnaissance au niveau national, cela est moins évident localement.

« Les circuits relèvent de l'aménagement du territoire : c'est une question centrale en terme de cohésion nationale, mais très floue d'un point de vue politique.

On arrive à être repéré sur le plan culturel à partir du moment où on est classé Art & Essai, ou lorsqu'on s'inscrit dans des dispositifs d'éducation à l'image ; mais en ce qui concerne le lien au territoire, la plus value en matière de cohésion locale... notre activité n'est pas forcément repérée. Le CGET nous reconnaît au niveau national, mais dans les territoires, on ne sait pas à qui s'adresser pour avoir des soutiens.

Les régions représentent maintenant des territoires très vastes, avec un éloignement des élus de terrain et une désorganisation des services régionaux qui nous empêche de rencontrer les conseillers régionaux... Or, les départements sont en difficulté parce qu'ils se consacrent fortement à l'aide sociale ; les communes et interco ont des pressions importantes et n'ont pas forcément les moyens pour mettre en place des actions culturelles ; les régions sont pour moi des interlocuteurs essentiels dans la question qui nous occupe aujourd'hui... ».

Cyril Péramont confirme la difficulté actuelle de trouver des interlocuteurs réels au niveau de sa région. « Cela a pour conséquence que les acteurs, culturels ou non, s'adressent directement au département dans une logique de compensation. Or le département ne peut pas être en capacité d'opérer cette compensation. C'est important de le préciser pour les acteurs de terrain ; une action importante devra être menée sur l'équilibre des échelons territoriaux ».

Marie Jeanne Beguet, qui est également conseillère régionale, répond que la mise en route des nouvelles régions a nécessité la restructuration des administrations. « Je comprends le désarroi des acteurs de terrain, qui ne retrouvent plus les interlocuteurs habituels. Mais les élus sont également des élus de terrain connus ; je pense que dans les territoires il faut aller les rencontrer et ne pas hésiter à les solliciter, ils sont souvent la première entrée ».



MÉDIATEURS CULTURELS ET CONVENTIONS ETAT-CNC-RÉGION

« LE CNC S'ENGAGE À SOUTENIR LES SALLES ART ET ESSAI AFIN DE DÉVELOPPER ET DE RENFORCER L'ANIMATION CULTURELLE DANS LES CINÉMAS, EN LES AIDANT À FINANCER DES EMPLOIS DE MÉDIATEURS POUR ATTIRER LE PUBLIC, NOTAMMENT LES PLUS JEUNES, FAIRE DÉCOUVRIR AUX SPECTATEURS LA DIVERSITÉ DU CINÉMA » (FRÉDÉRIQUE BREDIN, PRÉSIDENTE DU CNC - 2016)

LA QUESTION DE L'EMPLOI À TRAVERS LES MÉDIATEURS PRÉVUS PAR LES CONVENTIONS ETAT/RÉGIONS A ÉTÉ ABORDÉ EN FIN DE JOURNÉE. SANS REVENIR SUR LE PRINCIPE GÉNÉRAL EXPOSÉ, VOICI QUELQUES EXTRAITS DES DIVERSES INTERVENTIONS QUI ONT MONTRÉ QUE CETTE QUESTION N'ÉTAIT PAS (ENCORE ?) TRAITÉE DE MANIÈRE ÉGALE DANS TOUS LES TERRITOIRES...

Corentin Bichet a d'abord rappelé que les conventions CNC/Régions sont des conventions triennales et que celles dont on parle portent sur les années 2017/2019, « le CNC essayant, par ces conventions, de coordonner son action et l'action des Régions - dans ce que l'on appelle le titre I, qui porte sur la production.

Ce qu'à proposé le CNC aux exécutifs régionaux pour ces nouvelles conventions, c'est de développer le titre III, qui porte sur les actions menées en faveur de la diffusion, qui restent assez faibles dans la plupart des régions, et de les inciter à agir davantage en leur proposant une action sur l'emploi. Le CNC a conscience qu'en dehors du manque de moyens financiers qui est évidemment un soucis, il y a dans beaucoup d'endroits un problème de ressources humaines pour les exploitants.

Donc la proposition est : développer l'emploi dans les salles de cinéma pour soutenir la diffusion culturelle.

La démarche choisie par le CNC est être souple et laisse les régions définir le cadre de leur action, dans certaines limites évidemment, mais en accompagnant leurs désirs dans ce volet d'actions ».

Le CNC n'a pas défini exactement ce que devait être le rôle du médiateur, ni à quel type de salle il devait s'adresser, laissant aux régions le soin de définir cela. Il a juste ouvert deux pistes pour préciser un peu ce qu'était un médiateur : « ce sont des gens qui font de l'action culturelle, qui font de l'animation et accompagnent les films, et ce sont des gens qui font de la communication, car (on) avait conscience que beaucoup avaient du mal à se saisir des outils numériques pour communiquer. Mais rien n'empêche les régions de proposer des choses différentes ».

DES REMARQUES ET DES RÉFLEXIONS DANS LA SALLE...

Anne Lidove : « Nous avons embauché une médiatrice culturelle ; c'est vraiment bien, car c'est une personne de plus dans l'équipe, donc de nombreuses séances accompagnées en plus, des outils et des ressources web

en plus, avec un site que l'on commence à animer... Elle va faire des interventions en classe, aller chercher des intervenants, les accompagner dans le territoire...

On a la chance qu'en Haut-de-France, il y a une aide pour les postes de médiateurs : quinze postes financés dans le cadre de la convention CNC/Etat/Région, pour les cinq départements concernés ».

Patrick Fizet (Ciné-rural60) complète : « il faut signaler que sur ces quinze postes de médiateur, trois ont été réservés d'office aux circuits de cinéma itinérant... ».

Christine Le Hüe (Ciné-plus en Limousin) : « En Nouvelle Aquitaine la convention CNC /Etat/ Région n'a toujours pas été signée, mais je sais que sur vingt postes qui ont été actés, trois au moins sont dédiés à l'itinérance... avec une embauche prévue début janvier ».



Dans le cadre des négociations des conventions triennales (2017- 2019) entre les nouvelles Régions et le CNC, celui-ci a annoncé sa volonté de développer le cofinancement de postes de médiateurs culturels dans les salles de cinéma ou les associations de salles, par une extension du dispositif du «1€ pour 2€», déjà en place pour la production cinématographique. Cette proposition, portée par l'AFCAE et le groupe des Associations régionales, doit permettre de renforcer les moyens de communication, de développement des publics et d'accompagnement des films.

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux salles de cinéma et aux associations locales qui accompagnent les salles dans leur travail de médiation envers les publics. Toutes les formes d'exploitation cinématographique peuvent en bénéficier, quel que soit leur statut (privé, associatif, public). Un poste peut être mutualisé entre plusieurs salles. L'emploi peut être porté par une salle, par un regroupement de salles à travers un groupement d'employeurs, par un circuit de

cinéma itinérant, ou encore par une association régionale.

Le CNC est force de proposition vis-à-vis des Régions et définit les dispositifs soutenus, mais chaque Région décide de sa politique culturelle en matière cinématographique : les Régions peuvent décider ou non de financer des postes de médiateurs.

Comment ?

Le dispositif doit permettre de créer des postes ou de pérenniser des emplois existants. La durée du soutien financier correspond à celle de la convention, 2017-2019.

En ce qui concerne le financement, les Régions volontaires prennent en charge 50 % du coût du salaire, le CNC 25 %, les 25 % restants étant à la charge de l'employeur. Selon les cas, cette dernière partie peut être prise en charge par une autre collectivité ou un autre financement.

Pour quoi ?

Le CNC n'a pas établi de fiche de poste type. Il appartient à chaque Région de rédiger un cahier des charges selon les besoins locaux.

Anne Lidove

Roger Sicaud lui demande comment cela se passe pour répartir les postes entre les différents circuits ? est-ce qu'il y a un lieu de concertation et de décision ?

Christine Le Hüe : « ... suite à l'appel à projet, une commission régionale (Drac, conseil régional) s'est réunie pour examiner les candidatures et faire une présélection soumise ensuite à la commission permanente (il y avait vingt-quatre candidatures pour vingt postes). Le premier principe retenu a été l'équité territoriale, c'est à dire la répartition dans les douze départements de la Région ».

Yves Le Paner (DRAC) : « La région Auvergne Rhône Alpes s'est également engagée dans la mise en place d'un certain nombre de postes de médiateur dans les salles. La commission a eu lieu en octobre et l'appel à projet a été lancé tardivement ».

Cyrille Désiré (l'AFCAE), précise que sur l'ensemble de la France, il y a une soixantaine de postes de médiateur sur les deux cents prévus initialement. « C'est un premier pas important car c'est un système de conventionnement lourd à mettre en place. L'exploitant bénéficiaire doit participer financièrement et nous pensons qu'il ne faut pas le prendre comme un simple renfort mais envisager une augmentation d'activité pour compenser les 25 % qu'il faudra verser ».

Yves Le Panerier : « J'ajoute qu'avec ces aides régionales, abondées par le CNC, on est vraiment sur la question de l'emploi... Je précise que la part de 25 % qui reste à l'employeur peut être financée par des aides d'autres collectivités publiques ou d'autres partenaires ».

Cyrille Désiré : « Il faut voir ces médiateurs comme des personnes ressources qui doivent être capables de dynamiser, d'apporter un plus dans la structure : aller chercher les (divers) publics pour les amener dans les salles, aller dans les villages pour annoncer la séance, organiser un débat... ».

Emilie Parey : Aujourd'hui, toutes les régions ne se sont pas concernées... Comment savoir celles qui sont engagées ?

Vincent Kopf : « C'est difficile de répondre aujourd'hui. On sait qu'il y a deux régions qui y sont allés massivement ; que 8 ou 9 régions se sont engagées très faiblement pour l'instant, avec deux ou trois emplois partagés, et il reste une ou deux régions (comme la nôtre, l'Occitanie) qui ne veut



ANAËLLE FOUQUET-MARTINET, MÉDIATRICE À
CINÉLIGUE HAUTS-DE-FRANCE

« Mon poste de médiatrice culturelle a été créé le 1^{er} septembre 2017 dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi lancé par le CNC et soutenu par la région Hauts-de-France. Mes missions s'organisent selon deux grands « pôles » au sein de la structure.

Les premières consistent à participer au suivi personnalisé des adhérents du réseau et à animer celui-ci. Je suis donc amenée à accompagner certaines séances (animation jeune public,...), mais aussi à concevoir ou mettre à disposition des associations locales, des outils d'accompagnement des films pour faciliter leur travail de médiation avec les publics. Le développement de notre site va également dans ce sens puisqu'il constitue une base de données rassemblant des outils pédagogiques et des outils et conseils concernant la communication autour des séances.

La seconde partie de mes missions porte sur l'éducation à l'image au sein du réseau. Il s'agit de participer à la sélection annuelle des films constituant cette proposition scolaire, de concevoir des documents pédagogiques pour chacune des œuvres, et d'animer des interventions théoriques au sein des établissements scolaires ».



pas aller sur l'aide à l'emploi.

Mais l'idée est lancée et chaque région peut s'en emparer d'une autre manière; l'essentiel pour nous est d'avoir les moyens d'animer nos séances et de valoriser notre travail ».

Christine Le Hüe : « Sur vingt postes pourvus assez rapidement en Nouvelle Aquitaine, il y en a eu dix-sept par le biais d'un groupement d'employeurs, qui se charge de tous les problèmes de mutualisation. Ce serait intéressant pour d'autres régions d'aller vers ce système ».

Enfin, à la question de Nicolas Barral (Scéni qua non - Nièvre) qui demande si il est possible de bénéficier rétroactivement de l'aide sur un poste de médiateur déjà créé, Corentin Bichet répond que « le CNC n'a pas empêché de financer des postes existants. Evidemment, c'est mieux si ce sont des nouveaux emplois, mais pour des structures qui seraient en difficulté et si la région accepte de financer des postes déjà créés, ce n'est pas impossible ».

Un exemple de regroupement régional des itinérants : l'Occitanie

L'Occitanie réunit les anciennes régions Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées et compte onze circuits itinérants. Rares sont ceux qui bénéficient d'une aide régionale.

Avant la fusion, les circuits de cinéma itinérant ont entamé des démarches auprès des élus régionaux pour faire reconnaître leurs actions dans les territoires isolés. Vincent Kopf, responsable de CINECO, a rencontré ses homologues un par un avant d'organiser une rencontre collective, destinée à rédiger des propositions argumentées, en vue d'un soutien de la future grande Région aux circuits itinérants. A cette époque, les cinémas itinérants envisageaient de faire porter leurs arguments par l'une, voire les deux associations régionales : l'ACCILR (Association des cinémas et des circuits itinérants Art&Essai du Languedoc-Roussillon) et ACREAMP (Association des cinémas Art&Essai de l'Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées). Finalement, pour des raisons différentes, aucune des deux ne s'en est chargée, les itinérants ont donc décidé de constituer un collectif régional des circuits de cinéma itinérant.

Après les élections de 2015 et la constitution de la nouvelle

Assemblée régionale, le collectif a adressé de nouveaux propositions et a rencontré deux vice-présidents. Les élus ont entendu le collectif - leurs arguments correspondent en effet à l'affichage de la nouvelle politique culturelle de l'Occitanie - et lui a demandé de leur fournir un récapitulatif précis des besoins de financement des onze circuits. Ceux-ci ont tous joué le jeu et fourni leurs budgets prévisionnels : la demande de participation régionale s'élève à 150 000 €, pour permettre à onze équipes de survivre et d'agir dans tous les territoires.

Pour le moment, aucun passage en commission, aucune réponse aux demandes de subvention des itinérants par le Conseil régional de l'Occitanie... Les circuits espèrent une réponse avant l'été 2018.

Ils proposent d'organiser une grande manifestation régionale de valorisation du patrimoine avec l'organisation de projections en plein-air, à l'occasion de laquelle la Région pourrait valoriser sa politique culturelle et officialiser enfin son soutien aux circuits itinérants...

Anne Lidove

LE MATÉRIEL ET LA DÉMATÉRIALISATION, LE GROUPE TECHNIQUE FAIT LE POINT



🗣️ Hommage à Michel JACOB

Au début de son intervention Vincent KOPF a rendu, au nom de l'ANCI, un sincère hommage à Michel JACOB, directeur Europe de NEC, décédé une semaine avant les Etats Généraux, avec lequel les membres de la cellule technique de l'ANCI avaient créé un lien très fort.

« Michel JACOB a toujours montré bienveillance et intérêt pour notre action ; il nous a permis de concevoir ensemble un matériel adapté à l'itinérance qu'il a mis en service par anticipation, pour que nous ne soyons pas obligés de nous arrêter pendant un an ou de nous équiper de machines inadaptées. La collaboration avec Michel a été remarquable ».

Les aspects techniques ont également été longuement évoqués. Cela reste une question importante pour les circuits, et les participants étaient attentifs à l'exposé de Vincent Kopf qui intervenait au nom du groupe technique de l'ANCI. C'était l'occasion de faire un point sur le matériel.

« Les premiers projecteurs ont déjà 4 ans. Contrairement à ce qu'on annonçait, ils ont plutôt bien tenu le coup. On a su trouver des méthodes pour les transporter et les utiliser qui permettent de faire durer les machines, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Encore faut-il qu'ils soient bien utilisés et transportés !

Le matériel fonctionne bien, le spectateur y gagne, et on a effectivement un délai d'accès aux films plus court. Mais pour que le film arrive à l'écran, on est souvent confronté à un temps de travail supérieur au 35 mm ; parce que les fichiers sont très lourds, qu'il faut les recopier plusieurs fois... il y a une lourdeur liée à la technologie qui engendre un surcoût pour un exploitant qui ne peut pas optimiser le fonctionnement. La petite exploitation est dans le même cas de figure ».

Vincent Kopf a ensuite évoqué ce qui peut poser problème aux circuits dans l'avenir, sur un plan technique.

« On aura sans doute rapidement une problématique de serveur, puisque les serveurs que l'on utilise sont ceux de la première génération, et qu'ils ont été finis très vite. Ces serveurs peu performants risquent d'avoir des problèmes de longévité et sans doute de mise à jour, comme ça commence à être le cas pour les serveurs de première génération des salles. C'est à dire que les nouveaux DCP qui arrivent (cryptés) vont peut-être nécessiter des mises à jour et que très rapidement, le niveau de sécurisation des films et la surcharge de calculs vont faire en sorte que le serveur ne fonctionnera plus. Cela représentera un coût qui ne mettra peut-être pas les itinérants en péril, mais quand il faudra le changer, un serveur coûtera de 6 à 7000 euros ! ».

Un autre point de préoccupation attend, selon lui, les circuits dans un avenir relativement proche.

« Nous pensons que dans moins de deux ans, un autre problème va arriver : c'est l'accès aux films en terme de support physique, d'accès dématérialisé, c'est à dire la réception du fichier DCP par internet.

Aujourd'hui, il me semble qu'une majorité de circuits reçoit encore des DCP physiques ; c'est bien, mais ça oblige à fonctionner dans l'urgence, les DCP arrivent souvent au dernier moment.

Certains distributeurs vont arrêter, on ne sait pas trop ce que vont faire les majors américaines...

Le groupe technique de l'ANCI a été interpellé sur l'accès à la dématérialisation, c'est à dire recevoir le film par internet. Quand on a une mauvaise connexion, en milieu rural, c'est

long ; mais ce n'est pas forcément dramatique, et le milieu rural n'est pas toujours le plus mal loti ! ... ».

Vincent Kopf fait alors un exposé sur les solutions existantes en matière de dématérialisation. « Il y a trois acteurs principaux, trois offres assez différentes les unes des autres :

- « IndéCP » est une offre un peu marginale, associative, avec catalogue relativement réduit, qui propose essentiellement des films art et essai ; cela coûte 200 euros par an.

- « CINEGO », que certains utilisent déjà, fournit les KDM pour beaucoup de distributeurs français ; c'est une solution pratiquement gratuite et qui a plusieurs avantages : c'est vous qui gérez tout à domicile, même un ou deux mois avant si le film est sorti en salle. Si votre débit est insuffisant, vous pouvez acheter plusieurs lignes pour télécharger en parallèle. Le service est vraiment flexible.

- GLOBECAST enfin, qui est nouveau et propose le plus gros catalogue (mais Disney, Universal, Mars, n'en font pas partie). Ils ont proposé récemment un tarif spécial pour les circuits itinérants, évolutif avec un minimum de 44 euros par mois ; ou, pour 107 euros par mois, ils prennent en charge l'installation de deux lignes spécifiques et garantissent un certain débit. En gros, cela devrait coûter entre 500 et 1300 euros par an.

Le problème de cette solution : c'est le



distributeur qui déclenche l'envoi ! Il faut donc anticiper sur l'arrivée des films et être présent pour les installer dans les bibliothèques ».

(Depuis les états généraux une nouvelle offre est arrivée « ECLAIR PLAY » : Vincent dit qu'elle est assez incroyable mais que les conditions sont encore floues. A priori tout est gratuit même le matériel, mais les demandes d'inscription et les conditions demandées depuis ne sont toujours pas obtenues. On peut s'interroger sur le modèle économique. En tous cas, l'offre est séduisante. A suivre, donc...).

Question de la salle : « L'arrivée de la fibre optique dans les territoires va-t-elle changer les choses en matière de dématérialisation ? ».

« Oui, mais on peut s'en sortir sans la fibre. Avec une ligne à 8 ou 10 méga, c'est suffisant. »

On peut se payer une ou plusieurs lignes si on économise les frais de transport des DCP par ailleurs. Ce n'est plus vraiment un problème et je pense que cela s'améliorera. C'est vrai que 2000 euros par an ce n'est pas rien, mais en contrepartie on se débarrasse des problèmes liés aux Chronopost, cela s'équilibre. Ce n'est pas cet aspect qui va nous bloquer je pense.

Et puis, si localement un exploitant rencontre un problème par rapport à la dématérialisation, ou à l'ADSL, ou à la fourniture d'un DCP physique avec un distributeur - qui théoriquement doit trouver une solution pour que vous ayez accès à ce qu'il vous vend - vous pouvez faire appel aux services du CNC... ».

(ou la médiatrice du cinéma qui est là pour améliorer les relations entre vous et les distributeurs, ajoute Corentin Bichet).

Une formation pour faire durer le matériel

Vincent Kopf a aussi abordé les soins à apporter au matériel:

« Pour garder le projecteur en bon état et le faire durer, encore faut-il bien l'utiliser ! C'est pourquoi le groupe technique de l'ANCI a mis au point, depuis trois ans, une formation courte, sur site, à destination des itinérants, grâce à ce que nous avons appris auprès de NEC.

Nous proposons une formation de deux jours, chez l'itinérant, pour apprendre à utiliser la machine, à mettre en place des techniques qui vont la faire durer plus longtemps, et la prendre réellement en mains. L'idée est que l'on soit plus autonome et plus assuré. En effet,

beaucoup de pannes existent parce que les personnes paniquent et ne savent pas comment faire... Il y a eu déjà cinq éditions de cette formation. Les retours sont bons et effectivement, cela contribue à utiliser la machine plus en profondeur, pour permettre d'accompagner l'oeuvre, de choisir et maîtriser ce qu'on met à l'écran ».

Les salariés peuvent naturellement être pris en charge par la formation professionnelle, mais les bénévoles aussi peuvent être aidés pour cette formation.

Grâce au soutien du CNC, l'ANCI a la possibilité de financer la majeure partie du coût de formation pour les

À PROPOS DE L'ANCI...

A DIVERSES REPRISES AU COURS DES ÉCHANGES, LE RÔLE OU LES MISSIONS POSSIBLES DE L'ANCI, ONT ÉTÉ ÉVOQUÉS. EXTRAITS...

Patricia Paillaud, Arièges images : « cela me paraît intéressant que l'ANCI puisse faire entendre l'intérêt des circuits dans le développement culturel des territoires; il s'agit de politiques culturelles mais on voit bien que cela touche à l'économie, à la cohésion sociale. On joue un rôle stratégique et ce serait bien qu'avec l'ANCI on s'applique à valoriser le cinéma itinérant auprès de l'association des maires de France, et auprès des élus départementaux bien entendu. Ce serait bien aussi que l'on échange au niveau de l'ANCI sur nos modes de gouvernance, le rapport au public, car je pense que l'on fait des choses très innovantes sans le savoir et

sans le valoriser... ».

Cyril Désiré (administrateur de l'AFCAE) : « L'ANCI a adhéré à l'AFCAE il y a peu de temps et se retrouve dans le groupe des associations territoriales. Le but est que l'ANCI puisse porter le point de vue des salles itinérantes au sein de l'AFCAE. C'est important pour nous que les salles itinérantes soient représentées, car vous êtes un maillon fort pour la défense des films Art et Essai, au vu du taux de 50 % de salles itinérantes classées ».

Laurence Martin (ministère de la culture) « Ces priorités données à la fois à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et à la réduction des inégalités territoriales, l'importance nouvelle donnée aux projets culturels mobiles - ce que vous faites depuis longtemps mais que d'une

certaine manière le ministère redécouvre aujourd'hui - expliquent le soutien du ministère de la culture aux circuits de cinéma itinérant, soutien réaffirmé qui se traduit par le soutien de l'ANCI au niveau national en tant que tête de réseau et dans cette relance des États Généraux du cinéma itinérant, et bien sûr soutien des circuits et de leur action éducative par le CNC et les DRAC ».



La dimension régionale, une voie à explorer...

La réforme territoriale a modifié le rapport des circuits aux Régions. Au cours des débats, la question régionale a été plusieurs fois évoquée, soit pour souligner la difficulté de rencontrer les bons interlocuteurs, soit pour suggérer une meilleure prise en compte de cet échelon administratif. Parfois pour faire état d'une initiative efficace, comme l'expérience des circuits d'Occitanie.

Patricia Paillaud (Arièges images) : « L'échelle régionale est un niveau intéressant. En Occitanie, les circuits se sont regroupés au niveau régional et portent une plateforme commune de valorisation de notre action, de demandes en terme financiers et de propositions qui peuvent être intéressantes pour les territoires ».

Cyril Cornet (DRAC) : « Nous sommes là pour être attentifs à toutes les problématiques, tous les enjeux qui concernent les circuits itinérants. Nous aussi avons un échelon régional et peut-être que nous pourrions être des facilitateurs et porter votre parole, parce qu'on a évidemment des objectifs communs...

De même, se regrouper au niveau régional pour être un interlocuteur uni et organisé vis à vis de la Région me semble une très bonne chose et la DRAC est complètement disposée à soutenir ce genre d'initiatives. Il y a aussi la possibilité d'inscrire dans les conventions Etat/Régions/CNC cette dimension des circuits de cinéma itinérants ».

Eric Raguet, président de l'ANCI, y voit

une piste pour l'avenir illustrée par le regroupement des circuits en Occitanie et des réflexions en cours en Rhône Alpes : « nous sommes conscients que la structuration régionale est importante... Je reprendrais l'exemple de l'AFCAE avec les groupes régionaux. C'est quelque chose qui s'est mis en place progressivement : d'abord se regrouper par régions, et ensuite faire remonter les questions. L'ANCI a besoin de cette structuration-là ! ».

LA RÉFORME DE L'ART ET ESSAI A OCCUPÉ UN TEMPS DE DÉBAT.
CORENTIN BICHET EN A RAPPELÉ LES GRANDES LIGNES.

« C'est une réforme qui a mis du temps à mûrir, car elle a été réfléchie avec les différentes organisations professionnelles. Avec deux objectifs : un objectif de modernisation et de simplification, car on est dans un processus techniquement complexe - avec environ 1200 salles classées, donc 1200 demandes d'aide - et un objectif de renforcement du soutien, puisqu'on sait que c'est une aide déterminante et structurante pour la diversité de l'offre.

Par rapport à l'objectif de simplification et de modernisation, un premier changement important est la décision de faire dorénavant un classement tous les 2 ans, et plus tous les ans, puisque l'on sait que ceux qui sont investis dans l'Art et Essai en général le restent, et inversement. Donc un classement tous les deux ans avec un renouvellement automatique la deuxième année sur demande simple.

Ensuite, on a décidé de décentraliser davantage la procédure. Avant on était sur une procédure très lourde ; on aura désormais un passage unique en commission régionale et un appel en commission nationale pour ceux qui le souhaiteront.

Ilya également un processus de simplification du questionnaire et une refonte complète en cours de l'application Cinedi Art et Essai que vous connaissez et qui aujourd'hui n'est ni agréable ni très efficace ».

Concernant les nouveautés sur le classement, une première importante concerne les établissements du second groupe, les catégories C, D et E, les salles qui sont hors des plus grandes villes. Il y a une condition d'accès qui s'ajoute à celles qui existent déjà, exprimée en pourcentage de séances Art et Essai ; « dorénavant, les salles de catégorie C devront réaliser au moins 20 % de séances Art et Essai, les salles de catégorie D et E devront en faire au moins 15 %. Ces mesures n'impactent pas du tout les salles mono-écran puisqu'elles devaient déjà être au-dessus de ces proportions pour avoir accès au classement ».

Deuxième point important : l'attribution de labels (jeune public, patrimoine et recherche et découverte) marquaient la reconnaissance du travail effectuée mais ne s'accompagnait pas d'une majoration de l'aide financière... « C'est chose faite aujourd'hui avec une petite majoration de 1,5% pour un label, 3% pour deux labels et on passe à 6% pour les salles qui ont trois labels ».

Ensuite, quelque chose qui intéresse les circuits itinérants puisque cela concerne

le nombre d'écrans et que les circuits sont considérés comme des salles mono écran : « Vous aviez un coefficient multiplicateur de 1.2, il est maintenant de 1.25 (cela a un effet direct sur la subvention et correspond à une augmentation entre 5 et 10 % de l'aide).

On a mis en place une prime nouvelle



pour encourager la prise de risques (qui est le fondement du classement Art et Essai) ; donc on a défini une catégorie de films pour laquelle on souhaitait créer un encouragement plus fort, ce sont les films labellisés « recherche et découverte » qui sortent avec moins de quatre-vingt copies en sortie nationale ».

« Egalement, une valorisation de la diffusion de courts-métrages ; ce sont des formats compliqués qui méritent un encouragement particulier, donc on a mis en place une prime supplémentaire quand la salle justifie une action forte, quelle que soit la forme : ça peut être le court-métrage en avant-séance, ça peut être un programme « courts », un festival... ».

« C'est une réforme progressive » poursuit Corentin Bichet « On est aujourd'hui sur le classement 2017 avec la procédure ancienne. En 2017 et 2018 la prime liée au label et la prime liée aux films qualifiés de fragiles, les films « recherche et découverte », sont les deux seules mesures qui seront mises en place (ce qui représente déjà un effort financier de 900.000 euros). La totalité de la réforme sera effective en 2019, mais le classement 2019 se fera sur la programmation qui est aujourd'hui en cours.

Donc en 2019, application complète de la réforme, avec en particulier le traitement des dossiers au niveau régional et un classement pour une durée de deux ans, sauf quelques cas spécifiques, et en 2020 une procédure simplifiée ».

A la suite de cet exposé, Corentin Bichet entame un dialogue avec la salle et Roger Sicaud demande tout d'abord si il y a des spécificités propres aux circuits itinérants.

« Pour tous les dispositifs d'aide du CNC, il n'y a pas d'exception faite pour les circuits itinérants, qui répondent aux mêmes conditions que les établissements fixes en particulier sur le nombre de séances ou de semaines. On est bien sur les mêmes critères : on peut avoir un classement à partir de 150 séances proposées sur la période de référence d'un an, et sur un minimum de fonctionnement de 32 semaines. Cela n'a pas bougé. L'aide est un peu minorée jusqu'à 200 séances puis pleine et entière à partir de 200 séances par an.

Sur ce point, il n'y a pas de modification. Il est certain que ce sont des contraintes importantes pour les circuits itinérants. C'est pour cela qu'il ne faut pas scinder les circuits, mais de les regrouper pour pouvoir atteindre ces seuils ».

André Fortoul (Cinéval - Vaucluse) en atteste : « C'est ce qui nous est arrivé ! Nous avons une organisation avec deux circuits et quand on a ajouté deux villages, on a scindé un circuit en deux pour en créer un troisième. Mauvais calcul, le circuit créé était trop petit pour répondre aux critères, et on a touché une subvention réduite pour le circuit scindé ! ».

Corentin Bichet répond que ce sont des effets du fonctionnement qui peuvent paraître étranges, mais qui fonctionnent dans les deux sens...il conseille de veiller à la taille des circuits « ... si vous visez un classement Art et Essai ! »

« Quand on a fait la réforme, on s'est rendu compte que si les aides ne sont pas très importantes - quelques milliers d'euros en général - elles sont importantes en terme de reconnaissance, elles donnent du poids à vos actions auprès des collectivités territoriales ».

« Il était question de connaître la labellisation des films au préalable ; est-ce que c'est d'actualité ? » demande Eric Raguét.

Corentin Bichet lui répond que « le classement des salles s'appuie sur la recommandation des films, et il y a un deuxième volet d'action sur lequel nous travaillons actuellement avec un principe fort qui est la recommandation des films avant leur sortie ; aujourd'hui elle survient quelques semaines après leur sortie en salle et les exploitants n'ont pas une totale visibilité sur la recommandation des films... »

Néanmoins, la recommandation après la sortie en salle pose des problèmes, moins d'ailleurs pour la programmation que pour les instruments de régulation que le CNC développe, le travail de la médiatrice, par exemple, ou les engagements des exploitants dans le cadre de la création des nouveaux cinémas.

Donc, c'est en cours ; l'AFCAE en particulier travaille, puisque la procédure de recommandation lui a été confiée par le CNC. Mais cela va prendre encore un peu de temps car c'est un gros changement d'habitude... ».

Emilie Parey intervient : « J'avais cru comprendre que le calendrier pris en compte dans les demandes de classement reviendrait à une année civile dans un soucis de simplification ? »

Corentin Bichet : « On l'avait dit effectivement, et on a essayé de le faire, mais ça ne marchait pas notamment parce

que l'on essaie de payer les aides Art et Essai le plus vite possible et si l'on modifiait le calendrier, cela risquait de poser des problèmes de trésorerie aux salles. Donc on maintient le calendrier en l'état ».

Diane Dègles demande comment sont calculés les critères précis pour pouvoir bénéficier d'un label, et pour la valorisation de courts-métrages.

« Pour les labels, c'est simple, cela s'appuie uniquement sur la diffusion des films labellisés, suivant un nombre de séances et un nombre de titres ; il y a une grille d'attribution avec le nombre de films et le nombre de séances que vous avez programmés ».

« On tente d'encourager les salles à développer leur activité car c'est un système qui peut parfois être sévère pour les salles qui n'ont pas beaucoup d'activité ; comme c'est un calcul en pourcentage, c'est important qu'il y ait un certain volume ».



QUELQUES ÉCHANGES AUTOUR DE LA QUESTION DES PUBLICS

ROGER SICAUD ABORDE UN DERNIER SUJET SUR L'ÉVOLUTION DES PUBLICS AVEC UNE QUESTION DIRECTE :

« L'AFCAE DIT QUE LE PUBLIC ART ET ESSAI VIEILLIT. QU'EN EST IL DU PUBLIC JEUNE DANS LES CIRCUITS DE CINÉMA ITINÉRANT ? ».

Eric Raguet rappelle les principaux enseignements d'une étude faite en 2012 en Rhône Alpes au moment de la numérisation. « En gros, les 35/50 ans représentaient 40 % des spectateurs et les plus de 50 ans autour de 20 %. On avait constaté que les moins de 25 ans fréquentaient peu nos salles.

Mais on n'a pas fait d'étude sur les très jeunes. Il faudrait pouvoir apprécier le travail qui est fait auprès des plus jeunes, hors temps scolaire.

En ce qui concerne les critères de fréquentation : le premier critère est la proximité, ce qui peut se comprendre facilement, et le deuxième critère est celui de la programmation, ce qui n'est pas le cas pour les autres salles fixes, notamment les multiplexes ; nous, on ne présente qu'un seul film, et le critère de la programmation est très important. En troisième critère arrivent les tarifs, et ensuite le soutien à la vie locale et la rencontre avec des amis. Et bien sûr, le confort arrive en dernier, forcément... La dimension de soutien à la vie locale est fortement mise en avant ».

Anna Francescini fait part de ce qu'elle constate à Fréjus, dans son cinéma Art et Essai.

« ... c'est un peu particulier, car nous avons une population senior à 70 %. On a très peu d'étudiants... La fréquentation de notre cinéma Art et Essai est faite à 70-80 % sur une tranche d'âge de 60, 70 ans même. C'est une lutte constante pour essayer de toucher des publics plus jeunes qui ne s'intéressent pas seulement aux blockbusters mais aussi à des films Art et Essai ; et on cherche toujours le moyen de les toucher, même à travers les réseaux sociaux. On est tous en demande, effectivement, d'une étude qui pourrait nous aider à comprendre leurs attentes et ce qui pourrait mieux les atteindre ».

Pour Cyrille Désiré (AFCAE), le renouvellement du public est un dossier compliqué et on a le sentiment, parfois justifié, que l'on n'a pas de jeune public...

« Le but des postes de médiateur, c'est d'aller chercher les publics, les étudiants, les lycéens. Il faut essayer de trouver comment répondre à leurs besoins. Un médiateur dans ma salle a permis de mener des actions particulières, des dispositifs de programmation par les jeunes, des ambassadeurs dans les lycées... ».

Julien Poujade (Maison de l'image) rapporte l'expérience menée dans le cadre du festival : « La Maison de l'Image dans le cadre de sa mission d'éducation à l'image, a mis en place cette année une action en direction des jeunes spectateurs de demain : « Regards Jeunes ».

Voir des films et en discuter ensemble : une idée simple et efficace pour construire son regard sur le cinéma, sur le monde, sur les autres et sur soi-même.

Après un week-end de projections, un jury de 20 jeunes a choisi les films qu'ils souhaitaient soutenir... Les échanges sur les films, les questionnements, la qualité de l'écoute et le respect mutuel ont été de très haute tenue. Les jeunes ont ensuite encouragé d'autres jeunes à les découvrir aux Rencontres des Cinémas d'Europe.

Cette action mise en place pendant le festival se décline tout au long de l'année avec succès ; cela démontre que motiver les jeunes à découvrir un cinéma différent c'est aussi les faire évoluer d'un statut de consommateur passif à un rôle plus actif et valorisant pour eux ».

Cyrille Désiré le confirme : « avec le dispositif de la région Rhône Alpes pour la médiation, beaucoup de salles ont mis en place les pré-visionnements des jeunes. Les films qu'ils choisissent cartonnent mieux ».

« Associer les publics », conclut Laurence Martin (ministère de la Culture), « rejoint la démarche de l'éducation populaire, le faire avec, notamment dans le cadre de la programmation ; et c'est une spécificité de ce que vous faites dans les circuits, d'associer les habitants au choix de la programmation ; cela fait partie du mode de gouvernance qu'il faut valoriser ».

L'AVENIR DES CIRCUITS

ROGER SICAUD REMERCIE LES INTERVENANTS PRÉSENTS À LA TRIBUNE ET LEUR DEMANDE D'ÉVOQUER L'AVENIR DES CIRCUITS DE CINÉMA ITINÉRANT.

Gaelle Charlemandrier (ADF) note que les départements « sont les premiers financeurs parmi les collectivités locales et nous sommes très attentifs à l'avenir des cinémas itinérants, notamment sous l'angle de nos compétences en matière de solidarité territoriale... Concernant votre avenir, je suis en attente de connaître vos souhaits, de voir comment on peut mieux vous accompagner et trouver des solutions ensemble, même si effectivement on a des contraintes budgétaires ».

Yves Le Pennerer rappelle que les DRAC ont une mission fondamentale qui est de rendre les oeuvres, l'art et la culture accessibles au plus grand nombre avec une attention vis à vis des publics et des territoires qui en sont éloignés. « Pour nous, par rapport à cette priorité d'aménagement culturel du territoire, les circuits itinérants jouent ce rôle d'aller chercher les publics dans les zones en difficulté d'accès ; pour nous c'est une priorité ».

Corentin Bichet affirme que le CNC veille à préserver un maillage territorial le plus complet possible pour assurer la diffusion des films dans leur diversité. « Ce maillage territorial est remarquable en France, qui a su garder des salles dans les petites villes et les circuits itinérants qui complètent ce maillage territorial... ». Il ajoute que les problématiques rencontrées par les circuits sont les mêmes que celles rencontrées par les salles fixes en milieu rural.

« L'articulation entre salles fixes et circuits est une question essentielle... et cela participe de ce maillage territorial remarquable qu'il faut absolument préserver ».

Marie-Jeanne Beguet pense que les circuits et les petites salles ont un grand avenir pour au moins deux raisons : « d'une part, l'augmentation de la population dans les territoires ruraux - on gagne des habitants - et d'autre part, l'on sait que les demandes des administrés en milieu urbain ou milieu rural sont vraiment les mêmes, ce sont les mêmes besoins : l'accès à internet, l'accès au cinéma, aux crèches... toutes les enquêtes vont dans ce sens ».

Autre argument en faveur des circuits, d'après elle « le fait que le cinéma itinérant et les petites salles soient souvent portés par le monde associatif et par les gens eux-mêmes - des personnes qui se regroupent pour faire ensemble - est un facteur qui assurera la pérennité des circuits ».

Christian Landais (ADRC) envisage l'avenir des circuits positivement : « Les circuits sont devenus très modernes... vous êtes très en phase avec une demande sociale et êtes plus axés sur les contenus que sur le contenant. Je perçois aujourd'hui de la part du public à la fois une demande normative d'un cinéma classique, avec de grands écrans, beaucoup de confort... et une demande sociale très forte avec des intérêts pour les questions

sociétales, économiques, dans laquelle les circuits itinérants, qui ont une capacité d'adaptation à cette demande, ont un point à développer ».

Laurence Martin, qui a précédemment reconnu que les circuits sont des acteurs culturels indispensables des territoires ruraux, a l'occasion de redire ici que « les priorités données à la fois à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et



à la réduction des inégalités territoriales, l'importance nouvelle donnée aux projets culturels mobiles, ce que vous faites depuis longtemps mais que d'une certaine manière le ministère redécouvre aujourd'hui, explique le soutien du ministère de la culture aux circuits de cinéma itinérant ».

LA MAISON DE L'IMAGE D'AUBENAS, À ACCUEILLI LES ÉTATS GÉNÉRAUX

La Maison de l'image est une structure ardéchoise dédiée à l'image, dont l'activité s'articule autour de quatre domaines : l'éducation à l'image, la gestion d'un centre ressource cinéma et photographie, l'organisation d'un festival - *Les Rencontres des Cinémas d'Europe* - et la diffusion de films au moyen d'un circuit de cinéma itinérant.

Investie depuis longtemps au sein de l'ANCI, elle a accueilli pour la 19^{ème} édition de son festival, les Etats Généraux du cinéma itinérant ; l'occasion de faire découvrir aux participants ce temps fort de son activité.

LES RENCONTRES DES CINÉMAS D'EUROPE

En partenariat avec le cinéma le Navire, la Maison de l'Image organise depuis 1999 les Rencontres des cinémas d'Europe. Cette manifestation sans compétition a pour vocation de porter un éclairage particulier sur les films réalisés et produits dans les différents pays d'Europe, en diffusant une cinématographie peu connue et peu médiatisée. Elle permet également au public de rencontrer des réalisateurs au cours de débats quotidiens.

Cette année, les spectateurs ont pu découvrir 82 films, pour 27 pays représentés. En tout, ce sont presque trois cents projections sur neuf écrans différents qui ont été proposées aux festivaliers durant cette semaine de novembre.

Mais ces « Rencontres » ne se limitent pas aux projections : expositions photo, sieste littéraire, spectacles vivants, ciné-concert, complétaient le programme, avec aussi un focus sur l'Asie Centrale et une librairie. Elles ont concerné quinze associations locales, cinquante-neuf partenaires locaux et nationaux et surtout 180 bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que cette manifestation existe. Un bilan très satisfaisant pour cette édition 2017, avec près de 23 000 entrées cinéma dont plus de quatre mille scolaires et de nombreux participants aux débats animés par une vingtaine d'invités.

En 2018, du 17 au 25 novembre, ce sera la 20^{ème} édition des Rencontres des Cinémas d'Europe ; occasion de fêter l'évènement à sa juste mesure, tout en continuant à surprendre, créer des moments pour échanger, découvrir et débattre autour de ce formidable « accélérateur de particules émotionnelles » que peut être le cinéma quand il est partagé.

Julien Poujade

ASSOCIATION NATIONALE DES CINÉMAS ITINÉRANTS (ANCI)

c/o Cinébus - BP 8 - 74330 SILLINGY

Tel : 07 77 73 37 90 - mail : contact@cinema-itinerant.org

